

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
5 AOÛT 2013**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 5 août 2013 à 19h30, sont présents, madame la conseillère Nathalie Jacob, messieurs les conseillers René Pinard, Jean Tessier et Denis Chartier tous formant quorum sous la présidence de madame Mireille Paquin, mairesse suppléante.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général par intérim, est aussi présent.

Madame Mireille Paquin, mairesse suppléante, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

(DE PLUS)

De plus, madame la mairesse suppléante motive l'absence de monsieur Guy Veillette, maire et de monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6 qui sont présentement en vacances à l'extérieur de la région.

2013-08-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Jean Tessier
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé avec le retrait du point 19 qui sera traité à la prochaine séance du conseil afin d'obtenir plus d'information sur l'impact financier de la demande pour la CDIC;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 1594 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-02

Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2013

Il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le directeur général par intérim est dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 2 juillet 2013, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique aux membres du conseil le 22 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-03

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2 juillet 2013

Il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 2 juillet 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De madame Joanie Lavallée, notaire chez Bolduc Bolduc, Notaire inc., nous demandant si nous sommes intéressés à procéder à la publication des droits d'usage du lien de fibres optiques de la Commission scolaire Chemin-du-Roy.
- De monsieur François Thibodeau, ingénieur et président de la firme Muni Conseil inc., nous informant d'une nouvelle firme d'ingénierie qui se spécialise dans les travaux d'infrastructures municipales, soit les travaux reliés à l'eau potable, l'eau usée, la voirie et les ouvrages connexes.
- Du ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) nous informant de la première indexation concernant les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles qui a eu lieu le 1^{er} juillet dernier passant de 9,50\$/tonne à 9,69\$/tonne. Aussi, la redistribution de 33% des redevances supplémentaires est prolongée jusqu'en 2020.

(DE LA)

- De la Fédération québécoise des municipalités (FQM) nous informant que les travaux financés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence (2010-2013) pourront être réalisés au-delà de la date butoir du 31 décembre 2013. Pour bénéficier de cette prolongation du délai, nous devons obligatoirement transmettre avant la fin de l'année une programmation complète des travaux.
- De monsieur Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la région de l'Estrie, nous invitant à la 2^e Conférence internationale des villes amies des aînés qui se tiendra dans la ville de Québec du 9 au 11 septembre prochain sous le thème « Vivre et vieillir ensemble dans sa communauté ».
- De madame Élise Paquette, directrice du développement stratégique et des innovations aînées, Secrétariat aux Aînés et du ministère de la Santé et des Services sociaux, nous informant que le ministère de la Santé et des Services sociaux prolonge la période du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et le reporte jusqu'au 16 août 2013.
- De madame Jocelyne Lacasse, responsable du dossier Communications, Le Cercle des Fermières Les Genevoises, invitant toutes les femmes de la MRC Des Chenaux à sa première rencontre d'information 2013-2014, le mardi 10 septembre prochain à 19h30 à la Salle Léon-Simon, 2, rue du Centre à Ste-Geneviève-de-Batiscan.
- De monsieur Luc Béraud, représentant du comité des Filles du Roy, nous informant que le comité des Filles du Roy des seigneureries de Batiscan, Champlain et Sainte-Anne-de-la-Pérade procédera au lancement du volume historique retraçant la biographie de 78 de ces pionnières qui firent souche dans ces seigneureries. Ce lancement aura lieu le 30 août prochain au Vieux Presbytère de Batiscan, sous forme de 5 à 7.
- De monsieur Sylvain Bordeleau, artiste peintre, nous invitant à St-Joseph de Mékinac, samedi le 3 août de 9h00 à 16h00 afin de venir échanger et découvrir sa perception colorée de la nature.
- De monsieur Pierre Lamontagne, directeur de la programmation Rythme FM et président d'honneur au 11^e tournoi de golf, au profit du Noël des enfants de Saint-Narcisse nous remerciant pour notre participation et notre contribution à cette journée qui a permis d'amasser 1 800\$ pour le prochain Noël des enfants, journée organisée spécialement pour les enfants le 15 décembre prochain.
- De la Fédération québécoise des municipalités (FQM) nous informant que la meilleure façon d'aider les gens du Lac-Mégantic, est de faire des dons en argent ou par chèque en indiquant sur les enveloppes « Fonds Explosion Lac-Mégantic ».
- De monsieur Yves Guay, commandant, district de la Mauricie et du Centre-du-Québec, qui nous a transmis le bilan d'activités 2012-2013 de la Sûreté du Québec-District de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de monsieur Andy Heer concernant la construction d'une résidence

Suite à la demande de monsieur Andy Heer à la CPTAQ, concernant un projet de construction d'une résidence situé sur le lot 416 dans le 2^{ième} rang Nord, la CPTAQ ne peut autoriser le projet tel que présenté puisque, la société Ferme Heer S.E.N.C. est propriétaire des lots, mais elle loue à la compagnie exploitante Heer inc..

(POUR)

Pour donner suite à ce projet, monsieur Heer doit obtenir au préalable l'autorisation de la Commission. De plus monsieur Heer devra d'abord s'adresser à la municipalité afin de s'assurer qu'il respecte le règlement de zonage et le cas échéant, les mesures de contrôle intérimaire de la MRC, sans quoi la demande sera irrecevable.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de madame Huguette Massicotte concernant le remplacement d'une résidence

Suite à la demande de madame Huguette Massicotte à la CPTAQ concernant le projet de construction pour le remplacement de la résidence située au 1420, Route 359, la CPTAQ reconnaît la superficie de droits acquis de 5 000 mètres carrés qui inclut la résidence actuelle, la nouvelle construction ainsi que les accessoires du bâtiment actuel et du nouveau bâtiment. Le projet de construction pour le remplacement d'une résidence est donc conforme à la loi en raison d'un droit antérieur d'utilisation à des fins résidentielles.

Bris à la conduite de Société en commandite Gaz Métro

La Société en commandite Gaz Métro nous tient responsable des dommages causés à la conduite de gaz située sous la rue Du Collège. Lors du raccordement de la conduite d'égout de l'école de la Solidarité le 24 juillet dernier, la pelle hydraulique de la municipalité a accroché la conduite de gaz. Une facture détaillée nous sera transmise pour les dommages causés. Stéphane Bourassa, directeur général par intérim, a transmis l'information à notre assureur.

Programme d'aide à l'entretien du réseau local (subvention)

Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), nous informe qu'une subvention de 145 556\$ est accordée à notre municipalité pour l'année 2013 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Un premier montant de 74 200\$ nous sera versé dans les prochaines semaines. Le deuxième versement représentant un montant de 71 356\$, nous sera transmis vers le 30 octobre 2013.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), rapport d'inspection de nos ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

Le 18 juillet dernier, une visite de nos ouvrages d'assainissement des eaux usées a été effectuée en compagnie de madame Lynn Lafortune, technicienne en eau et assainissement au MAMROT et Stéphane Bourassa, directeur général par intérim. Voici quelques recommandations suite à cette visite :

- s'assurer de la bonne programmation des capacités des pompes de l'automate;
- repositionner la flotte de débordement et le repère visuel;
- nettoyer et faire le suivi du repère de trop-plein de l'entrée des étangs;
- s'assurer que les enregistreurs de débordement respectent la nouvelle stratégie pancanadienne;
- effectuer une campagne de sollicitation pour le débranchement des gouttières;
- effectuer une mise à jour des industries ainsi qu'un suivi de l'abattoir Quessy;
- remplacer le pluviomètre et faire la vérification des appareils.

(PRISE)

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Madame Mireille Paquin, mairesse suppléante, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

-Aucune question.

2013-08-04

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Jean Tessier
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois d'août 2013 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-05

Homologation pour l'embauche de monsieur Onil Boulanger, applicable aux travaux d'infrastructures réalisés dans le cadre du Programme d'Infrastructure Québec Municipalité volet 1.5 (PIQM, volet 1.5) et TECQ 2010-2013

ATTENDU que la municipalité réalisera, dans le cours de l'été 2013, d'importants travaux dans le cadre du programme PIQM, volet 1.5 et TECQ 2010-2013;

ATTENDU que les travaux réalisés seront réalisés en régie;

ATTENDU que monsieur Onil Boulanger, est un journalier d'expérience;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil homologue l'embauche de monsieur Onil Boulanger à un taux horaire de 17,89\$, monsieur Boulanger étant spécifiquement embauché pour la réalisation des travaux dans le cadre du programme PIQM, volet 1.5 et TECQ 2010-2013.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-06

Réfection de la Maison Dupont, présentation d'un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux immobilisations du Fonds du Patrimoine/Diapason

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer la réparation des murs et de la cheminée de la Maison Dupont afin de préserver ce bien patrimonial, propriété de la municipalité, cité « Monument Historique » par règlement de ce conseil adopté le 25 novembre 2004 ;

ATTENDU que le conseil a déjà investi plus de 140 000\$ dans son cœur villageois au cours des dernières années afin de prendre un virage culturel avec la réalisation d'un magnifique circuit patrimonial, la construction d'une agora en plein air offrant, de juin à septembre, une programmation culturelle diversifiée avec «les mercredis de l'agora», la réfection de la charpente du plancher du rez-de-chaussée de la Maison Dupont en 2004 et la réfection de la toiture de cette Maison en 2007 avec l'aide du programme (Diapason), laquelle est au cœur de nos activités culturelles ;

(ATTENDU)

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des murs et de la cheminée de la Maison Dupont afin d'éviter toute détérioration majeure de ce joyau patrimonial de notre cœur villageois ;

ATTENDU le programme d'aide financière aux immobilisations du Fonds du Patrimoine/Diapason du ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

ATTENDU que l'aide financière accordée dans le cadre dudit programme peut atteindre 50% des coûts admissibles, lesquels ont été évalués au coût net de 55 188\$ pour la réparation des murs et 6 898,50\$ pour la réparation de la cheminée, le tout évalué par monsieur Pierre-André Paquin, architecte et président de la Société d'Histoire de Saint-Narcisse ;

ATTENDU que cette aide financière est nécessaire pour la réalisation des travaux prévus compte tenu des investissements réalisés par la municipalité au cours des dernières années ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean Tessier,
Appuyée par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le conseil de la corporation municipale de Saint-Narcisse homologue et dépose son projet pour la réparation des murs de la Maison Dupont, au coût net estimé à 55 188\$ et pour la réparation de la cheminée de la Maison Dupont, au coût net estimé à 6 898,50\$ au programme d'aide financière aux immobilisations du Fonds du Patrimoine /Diapason du ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

QUE le conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général par intérim, et Monsieur Pierre-André Paquin, architecte et président de la Société d'Histoire de Saint-Narcisse, pour répondre, pour et au nom de la municipalité, auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec, dudit projet et pour signer tous les documents requis pour la réalisation de celui-ci ;

QUE le conseil s'engage à défrayer, à même son fonds d'administration, sa quote-part de 50% du coût des travaux et tout montant excédentaire si le coût des travaux excédait l'évaluation de ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-07

Adoption du règlement portant le numéro 2013-08-495 concernant la réalisation et le financement des travaux prévus dans le cadre du Programme Infrastructure Québec Municipalité (PIQM)

ATTENDU que le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse a l'intention d'effectuer des travaux de mise aux normes de l'eau potable qui constituent la mise en marche du puits P-14, l'installation d'une conduite d'amenée, la construction d'un poste de chloration, la construction du poste de surpression incluant les équipements nécessaires à la distribution de l'eau potable répondant au règlement sur la qualité de l'eau potable et pourvoir au financement du projet via un emprunt, sur 20 ans pour la partie non subventionnée payable par la municipalité et un emprunt sur 20 ans pour la partie payable par la subvention du programme PIQM, pour en défrayer les coûts.

(ATTENDU)

ATTENDU que le 18 juin 2013, la municipalité de Saint-Narcisse recevait la confirmation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), monsieur Sylvain Gaudreault, qu'une aide financière maximale de 1 508 558,50\$ nous était octroyée dans le cadre du programme PIQM représentant 50% du coût réel des travaux soit de 3 017 117\$;

ATTENDU que les travaux où il est nécessaire d'obtenir au préalable un certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), les documents seront préparés, en collaboration avec notre directeur général par intérim, monsieur Stéphane Bourassa et par une firme d'ingénieurs-conseils qui n'est pas encore mandaté ;

ATTENDU que certains des travaux seront réalisés en régie sous la supervision et la technique de notre directeur général par intérim et par une firme d'ingénieurs-conseils ;

ATTENDU qu'il y aura des travaux qui seront réalisés par des entrepreneurs ayant les compétences nécessaires à la réalisation de ces travaux sous la supervision et la technique de notre directeur général par intérim et par une firme d'ingénieurs-conseils ;

ATTENDU que le coût de l'ensemble des travaux de mise aux normes répondant au règlement sur la qualité de l'eau potable est évalué à 3 017 117\$, incluant les taxes nettes et les frais contingents, évaluation effectuée selon les modalités du programme PIQM ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt sur 20 ans pour la partie payable par la subvention du programme PIQM et un autre emprunt sur 20 ans, pour la partie non subventionnée payable par la municipalité, pour payer le coût des travaux projetés ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du Conseil tenue le 4 mars 2013 ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2013-08-495 décrétant des travaux dans le cadre du programme PIQM pour des travaux de mise aux normes de l'eau potable qui constituent la mise en marche du puits P-14, l'installation d'une conduite d'amenée, la construction d'un poste de chloration, la construction du poste de surpression incluant les équipements nécessaires à la distribution de l'eau potable répondant au règlement sur la qualité de l'eau potable et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts soit et est adopté et que ledit règlement soit annexé à la page 1600 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-08

Demande de monsieur Marcel Trudel pour lui permettre l'agrandissement d'un garage résidentiel annexé à la maison

ATTENDU la demande de monsieur Marcel Trudel pour l'agrandissement d'un garage résidentiel annexé à la maison, située au 313, rue Des Pins à Saint-Narcisse ;

(ATTENDU)

ATTENDU que la dérogation demandée consiste à ne pas respecter la superficie maximale pour un bâtiment accessoire à l'article 8.2 du règlement de zonage 2009-05-438;

ATTENDU qu'après l'agrandissement du garage, la superficie du garage sera de 112 m²;

ATTENDU que la superficie maximale pour un bâtiment accessoire est de 100 m²;

ATTENDU que monsieur Marcel Trudel, propriétaire, propose un aménagement architectural qui aura pour conséquence d'atténuer l'effet de longueur de la façade de la résidence principale ;

ATTENDU que cette dérogation permettra l'entreposage intérieur et évitera l'entreposage extérieur aux intempéries et non esthétique de la voie publique ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil accorde la dérogation mineure au dossier de monsieur Marcel Trudel, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-09

Homologation du paiement en allocation à madame Louise Lafontaine

ATTENDU que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse annuellement une allocation de dépenses à madame Louise Lafontaine, responsable de la bibliothèque;

ATTENDU la demande de madame Louise Lafontaine demandant à la municipalité de lui verser un montant de 1 000\$, montant qui sera déduit de son allocation totale de 3 000\$ pour l'année 2013;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean Tessier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil homologue le paiement et le versement de 1 000\$ à madame Louise Lafontaine, responsable de la bibliothèque, en allocation de dépenses;

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-10

Appui à la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan auprès du Ministère de Ressources naturelles, Faune et Parc

ATTENDU que le Parc de la rivière Batiscan a déposé une demande d'aide financière au Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parc dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet 2);

ATTENDU qu'il serait opportun que le Parc de la Rivière Batiscan puisse consolider et améliorer ses chemins et sentiers en forêt;

ATTENDU qu'il serait également avantageux que le parc de la rivière Batiscan aménage un parcours de géocaching en forêt, activité de plus en plus populaire auprès des campeurs et randonneurs;
(ATTENDU)

ATTENDU que le projet répond entièrement à la mission de conservation et d'éducation du Parc de la rivière Batiscan;

ATTENDU que ce projet a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

ATTENDU qu'une demande d'appui est adressée à la municipalité de Saint-Narcisse pour la présentation de ce projet;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse appui la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan auprès du Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-11

Demande de soutien financier au programme d'assistance individuelle pour les personnes retraitées (PAIR)

ATTENDU la réception d'une demande de la directrice du Centre d'action bénévole de la Moraine, représentant également le Centre d'action bénévole des Riverains, afin que la municipalité contribue à leur campagne annuelle de financement pour le maintien du programme PAIR ;

ATTENDU qu'avec le vieillissement de notre population, le programme aux aînés PAIR est un service qui a fait ses preuves ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse tient à contribuer à la sécurité de nos aînés ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean Tessier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse accepte de verser un montant de deux cents dollars (200\$) pour la campagne annuelle de financement du programme PAIR.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-12

Mise à jour des rôles de perception, écritures comptables

ATTENDU la réception d'une demande le 2 août 2013 de madame Irène Veillette pour le crédit des taxes des différents services municipaux pour la vacance de son logement de la rue de l'Église;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger le rôle de perception pour soustraire au dossier de madame Irène Veillette les taxes de services de sa résidence étant située au 420 rue de l'Église, la résidence étant vacante;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le rôle de perception pour tenir compte du recensement des chiens et qu'il est nécessaire d'ajuster nos listes pour tenir compte des modifications apportées depuis le recensement; **(ATTENDU)**

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Jean Tessier
Et résolu :

QUE le conseil autorise l'adjointe administrative à faire les écritures comptables au rôle de perception pour soustraire les taxes de services au dossier de madame Irène Veillette en date du 1^{er} janvier 2013, la résidence étant situé au 420 rue de l'Église à Saint-Narcisse;

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, adjointe administrative à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de madame France Laperrière situé au 610, rue Principale, aussi d'ajouter deux licences au dossier de monsieur Marc Côté-Vadeboncoeur située au 190, rue Cécile-Vézina à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Mariette Sévigny et madame Jeannine Veillette demande au conseil d'avoir un minimum de 160 chaises et 20 tables à la salle municipale en tout temps. Monsieur Jean-Pierre Piché a répondu en disant, qu'il lui restait 14 chaises à réparer et à rapporter à la salle afin d'en avoir 160. Le conseil a répondu qu'il manquait 2 tables afin d'en avoir 20 et que nous allons remédier à cette situation.
- Monsieur Marcel Trudel demande au conseil le délai pour l'obtention d'un permis suite à la réponse positive du conseil. Le conseil a répondu en disant, que dès demain monsieur Trudel pourra contacter l'inspecteur municipal afin qu'il lui délivre un permis.
- Monsieur Claude Veillette a demandé au conseil pourquoi que son garçon a demandé un permis il y a 7 semaines et qu'il n'a encore rien reçu. Le conseil a répondu qu'il ferait un suivi auprès de son inspecteur municipal.
- Monsieur Claude Veillette demande au conseil de bien vouloir réparer le trou d'eau face à sa résidence et qu'il y a un trottoir de décalé face à la résidence de madame Lauraine Gauthier. Le conseil a répondu qu'ils vont faire le suivi sur ces points.

2013-08-13

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Jean Tessier
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 8h23.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Mireille Paquin,
Mairesse suppléante

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général par intérim